

PERSONNE DÉSIGNÉE



Fiche technique

Cadre réglementaire :

Dans les entreprises classées dans le groupe D, les premiers secours sont dispensés par l'employeur ou par un ou plusieurs travailleurs qu'il désigne et qui sont formés à cet effet. Dans les entreprises classées dans le groupe A, B ou C, l'employeur peut aussi nommer des personnes désignées en fonction du nombre de travailleurs, des caractéristiques des activités, et des résultats de l'analyse des risques.

La formation de personne désignée permet au travailleur d'acquérir les notions de base en premiers secours afin de pouvoir intervenir face aux situations les plus courantes.

Méthode et contenu :

Cette formation se base sur la pédagogie active, des mises en situation avec grimages, des exercices pratiques, des échanges / discussions.

Les thématiques suivantes seront abordées :

- Les règles essentielles d'intervention dont l'appel des secours professionnels
- Le contrôle des fonctions vitales
- La réanimation cardiopulmonaire de l'adulte avec défibrillateur (DEA)
- La position latérale de sécurité (PLS) et le retournement
- L'étouffement & la désobstruction

- Les hémorragies, plaies, brûlures
- Les traumatismes de l'appareil locomoteur
- Les malaises (malaise cardiaque, Accident Vasculaire Cérébral, convulsions)
- Le contenu de la trousse de secours

En pratique

Conditions d'accès : Une participation active durant la totalité de la formation et une bonne compréhension du français sont nécessaires.

Durée de la formation : 6 heures - 1 journée complète

Type de formation :

Formation **Intra-entreprise (dans vos locaux pour un groupe).**

Nombre de participant·e·s par groupe : min.4, max. 12 personnes

Prix forfaitaire pour un groupe : 985€

Logistique : Pour organiser la formation dans vos locaux, une salle spacieuse (min. 30m²), sans mobilier ancré au sol pour la pratique, est nécessaire. Elle doit également permettre de projeter une présentation à tout le groupe (mur blanc ou écran avec rétroprojecteur). Dans la mesure du possible, une place de parking est également demandée pour notre formateur·rice.

Pour plus d'informations, contactez notre secrétariat Formipro au **081.771.300**. Nous sommes joignables du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Toute planification se fait ensuite par email sur formipro@croix-rouge.be pour organiser cette formation pour un groupe dans vos locaux.

Facturation :

- Une facture est envoyée au minimum 3 semaines après la formation.
- Nous n'acceptons pas les paiements anticipatifs, ni les chèques formation.
- Pour rappel, si vous utilisez en interne un PO / bon de commande, il est à nous communiquer par email **obligatoirement avant la formation.**